

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MSCI Pacific ex Japan ESG Filtered Min TE, un compartiment de la SICAV BNP PARIBAS EASY

Classe « UCITS ETF Capitalisation » - code ISIN LU1291106356

Ce Fonds est géré par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg, qui fait partie du Groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un fonds indiciel géré passivement.

Le Fonds cherche à répliquer (avec un écart de suivi* maximum de 1la performance de l'indice MSCI Pacific ex Japan ESG Filtered Min TE (NTR) (Bloombergindice MXPJEFMT) (l'Indice) en investissant dans les actions émises par des sociétés composant l'Indice, tout en respectant les pondérations de l'Indice (réplication totale), ou dans un échantillon d'actions émises par des sociétés composant l'Indice (réplication optimisée).

Lors d'un investissement dans un échantillon d'actions, l'écart de suivi du Fonds peut être plus élevé.

L'Indice est composé de sociétés situées dans la zone Asie-Pacifique hors Japon sélectionnées sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) (opportunités environnementales, pollution et déchets, capital humain, gouvernance d'entreprise, etc.) et sur la base de leurs efforts pour réduire leur exposition au charbon et aux combustibles fossiles non conventionnels, tout en minimisant l'écart de suivi par rapport à l'indice parent, l'indice MSCI Pacific ex Japan. Par conséquent, les sociétés actives dans des secteurs ayant un impact ESG négatif potentiellement élevé, les sociétés ayant commis d'importantes violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et les sociétés impliquées dans de graves controverses liées aux critères ESG sont exclues de l'Indice. Le type d'approche utilisé ici est «~» (type de sélection ESG consistant à donner la priorité aux émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier, quel que soit leur secteur d'activité, et à accepter les biais sectoriels, étant donné que les secteurs considérés comme plus vertueux dans l'ensemble seront plus fortement représentés). La stratégie extra-financière de l'Indice, menée à chaque étape du processus d'investissement, peut comprendre des limites méthodologiques telles que le risque lié à l'investissement ESG ou au rééquilibrage de l'Indice.

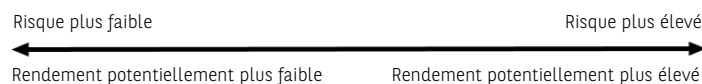
De plus amples informations sur l'Indice, sa composition, son calcul et les règles de contrôle et de rééquilibrage périodiques, ainsi que sur la méthodologie générale commune à tous les indices MSCI, figurent sur le site Internet www.msci.com.

*L'écart de suivi est un indicateur de risque qui mesure l'écart entre la performance d'un fonds et celle de son indice de référence.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques peuvent ne pas constituer un indicateur fiable pour l'avenir.
- La catégorie de risque d'un Fonds constitue un indicateur et non un objectif ni une garantie. Elle est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse n'indique pas un placement sans risque.
- Pourquoi le Fonds relève-t-il de cette catégorie précise ?
La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut fluctuer considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.
- Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

D'autres risques importants pour le Fonds, mais qui ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur, sont décrits ci-dessous :

- **Risque opérationnel et lié à la garde** : certains marchés sont moins réglementés que la plupart des marchés internationaux. Par conséquent, les services liés à la garde et à la liquidation du compartiment sur ces marchés pourraient être plus risqués.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer à la section sur les risques dans le prospectus du Fonds, disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

The sustainable investor for a changing world

Frais

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Marché primaire (investisseurs autorisés)	
Frais d'entrée maximum (Non acquis à l'OPCVM)	3,00%
Frais de sortie maximum (Non acquis à l'OPCVM)	3,00%
Marché Secondaire (tous investisseurs)	
Frais d'entrée maximum (Non acquis à l'OPCVM)	Néant
Frais de sortie maximum (Non acquis à l'OPCVM)	Néant
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué).	
Frais prélevés par le Fonds chaque année	
Frais courants	0,15% (*)
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.

(*) Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation. Compte tenu des changements récemment intervenus dans la structure des frais, une estimation est préférée à un chiffre a posteriori.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

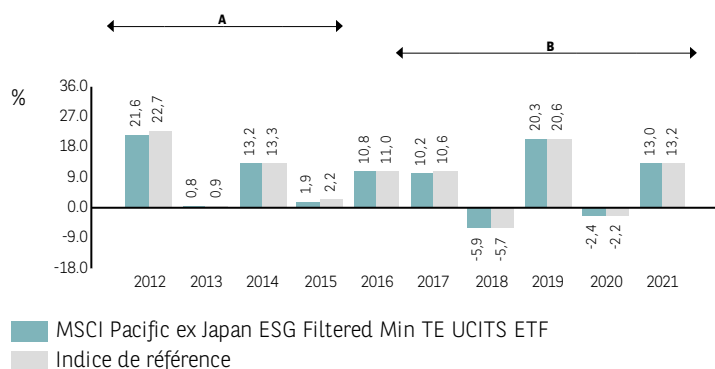
- Les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

En outre, les ordres de souscription, conversion ou rachat des investisseurs pourront faire l'objet d'un prélèvement anti-dilution (de maximum 0.15% pour la souscription et la conversion, et de maximum 0.15% pour la sortie et la conversion) versée au compartiment afin de couvrir les frais de transaction.

Les conversions sont interdites.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les chiffres relatifs aux performances sont indiqués par classes d'actions, dont la VNI a été calculée en permanence pendant la période du 1er janvier au 31 décembre.
- La performance passée n'est pas une indication des résultats futurs.
- Les frais courants du Fonds sont compris dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée/sortie et les commissions de conversion sont exclus du calcul des performances passées.
- La classe d'action a été lancée en 2016.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Les rendements sont basés sur la valeur nette d'inventaire et le revenu distribuable réinvesti.

A: 07/2008-02/2016 : À la suite d'une opération sur titres le 19/02/2016, les performances indiquées correspondent à la simulation des performances passées et des frais du PARWORLD TRACK PACIFIC EX JAPAN.

B: 02/2016 - 12/2021 : Au cours de cette période, l'indice de référence était le MSCI Pacific ex Japan ex Controversial Weapons (NTR).

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES-LUXEMBOURG BRANCH.
- De plus amples informations concernant le Fonds, y compris le dernier Prospectus, les derniers prix publiés de l'action ou des actions, le rapport annuel et le rapport semestriel, peuvent être obtenues, sans frais, en anglais, auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg ou en ligne sur <http://www.bnpparibas-am.com>.
- La législation fiscale luxembourgeoise peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée (y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés), l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages et la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur le site Internet <https://www.bnpparibas-am.com/en/footer/remuneration-policy/>. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération sera mis à disposition sur demande.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes au 18 février 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

The sustainable investor for a changing world